



Saint-Étienne- de-Lauzon

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON

RÈGLEMENT N° 652

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 513 À DES FINS DE CONFORMITÉ

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, Comté des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le troisième (3^e) jour du mois de septembre 1996, à 19 h 30, en la salle du Conseil sise à la Bibliothèque Albert-Rousseau, à laquelle étaient présents :

M. LE MAIRE :	CHRISTIAN JOBIN
M ^{MES} LES CONSEILLÈRES :	JEANNIE PAULIDIS LUCIE GOULET
MM. LES CONSEILLERS :	JACQUES MERCIER PHILIPPE LABERGE

Tous membres du Conseil et formant quorum.

ATTENDU QU' un avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné, soit à la session régulière du Conseil du 5 août 1996 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :	Jacques Mercier
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :	Jeannie Paulidis
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :	

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.- Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT NUMÉRO 652 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 513 À DES FINS DE CONFORMITÉ ».

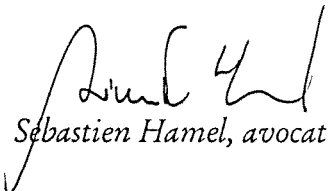
ARTICLE 2.- L'objet de ce règlement est d'assurer la conformité du Règlement de zonage N° 513 au Plan d'urbanisme (Règlement N° 482) par suite de l'adoption du Règlement N° 651 modifiant ce dernier.

ARTICLE 3.- La grille des usages, faisant partie intégrante du Règlement de zonage N° 513 en vertu de l'article 4.1 du même Règlement, est, par les présentes, modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte que la sous-classe d'usages Habitation unifamiliale jumelée est dorénavant prohibée dans les zones Aa-4, Aa-5 et Aa-6 ; la lettre B inscrite à ladite grille sous la ligne 11 est par conséquent biffée pour lesdites zones.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, ce troisième (3^e) jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996).

Le secrétaire-trésorier,


Sébastien Hamel, avocat
SH/rm

Le maire,


Christian Jobin, c.g.a.